

Pas de vote? Pas d'impôt!

Ulcérée que les femmes soient tenues au silence, Hubertine Auclert multiplie les coups d'éclat, dont une spectaculaire tentative de pression fiscale.

PAR JEAN-YVES LE NAOUR ET CATHERINE VALENTI

Les femmes seraient-elles éternellement condamnées à n'avoir aucun droit, mais seulement des devoirs? Cette question, plusieurs générations de militantes féministes se la sont posée. En 1791 déjà, dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, Olympe de Gouges revendiquait pour les femmes le droit de monter à la tribune, puisqu'elles avaient celui de monter à l'échafaud. Quatre-vingt-dix ans plus tard, la féministe Hubertine Auclert dénonce une autre contradiction inhérente à la condition des femmes: pourquoi celles-ci sont-elles obligées de payer des impôts alors que, privées du droit de vote, elles ne peuvent pas décider de l'utilisation de l'argent public? Puisque seuls les hommes élisent des députés, c'est à eux seuls que devrait incomber la charge fiscale permettant de financer la politique du pays.

Un combat de longue haleine

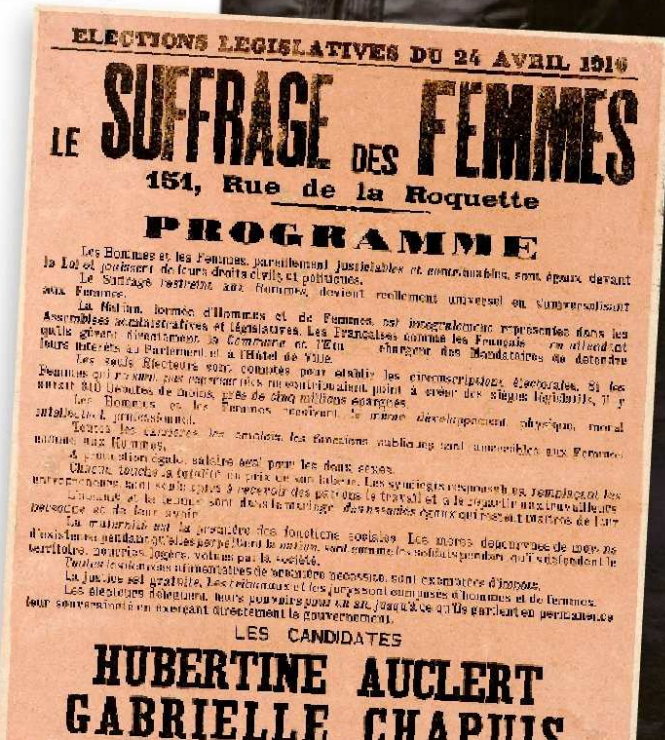
Née le 10 avril 1848 dans une famille aisée – son père est un riche fermier de l'Allier –, Hubertine Auclert rejoint, dès le début des années 1870, les rangs du féminisme de la première vague, apparu entre la fin du Second Empire et le début de la III^e République. C'est en effet à cette époque que le mouvement féministe s'institutionnalise en de multiples associations, qui vont rapidement compter des dizaines de milliers d'adhérents poursuivant un même but:

Botte secrète

Hubertine Auclert (1848-1914) délaisse les actions violentes des suffragettes anglaises et porte la lutte sur un terrain inattendu, risquant de ne pas plaire aux gardiens du Trésor.



BIBLIOTHÈQUE MARGUERITE DURAND/ROGER-VOLLET



l'obtention du droit de suffrage féminin. En 1872, Auclert fait son entrée à l'Association pour le droit des femmes, créée par les militants Léon Richer et Maria Deraismes. Rapidement, toutefois, elle entre en désaccord avec Richer, qu'elle trouve trop modérée. En 1876, elle fonde sa propre société, le Droit des femmes – qui deviendra, en 1883, Le Suffrage des femmes –, et la dote en 1881 d'une revue, *La Citoyenne*.

Jusqu'à la fin des années 1880, Hubertine Auclert va multiplier les coups d'éclat pour attirer l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur la question du vote des femmes. C'est sans doute pour cette raison qu'elle a parfois été surnommée « la Suffragette française » – même si ses actions sont nettement moins violentes que celles de ses consœurs britanniques.

Une demande « inadmissible »

En 1880, Hubertine Auclert profite de la révision des listes électorales opérée par les mairies pour tenter, avec une dizaine d'autres femmes, de se faire inscrire sur les nouvelles listes. Mais la passionaria et ses compagnes ont beau pointer le fait

“ Je laisse aux hommes le privilège de payer les impôts qu'ils votent et répartissent à leur gré ”

que les femmes obéissent, tout comme les hommes, aux devoirs et obligations incombant aux Français, que, tout comme leurs homologues masculins, elles supportent les charges publiques et subissent les lois, elles se voient opposer un refus catégorique par le maire et ses équipes: « Stupéfaction des employés, étonnement du maire, qui nous répondit officiellement “ que notre demande était inadmissible... Que la loi conférait des droits seulement aux hommes et non aux femmes... Que notre prétention de nous assimiler aux hommes constituait une innovation politique qu'il ne lui appartenait pas de mettre en pratique ”. » En 1881, Hubertine Auclert tire les conséquences de cet échec en renver-

sant les termes du débat. Puisque, en tant que femme, elle ne peut pas voter, elle cessera donc désormais de payer ses impôts, ainsi qu'elle l'écrit au préfet de la Seine: « Je me soumettais aux impositions parce que je croyais que dans la commune, dans le département, dans l'État, qui me trouvent bonne pour supporter ma part de charges, je possédais

ma part de droits. Ayant voulu exercer mon droit de citoyenne française, ayant demandé, pendant la période de révision, mon inscription sur les listes électorales, on m'a répondu que “ la loi conférait des droits seulement aux hommes et non aux femmes ”. [...] En conséquence, je laisse aux hommes, qui s'arrogent le privilège de gouverner, d'ordonner, de s'attribuer les budgets, le privilège de payer les impôts qu'ils votent et répartissent à leur gré. » Hubertine Auclert devra finalement se soumettre et acquitter ses contributions. Mais elle aura pointé au passage l'absurdité d'un système qui impose des devoirs aux femmes sans leur accorder les droits afférents. 

Madeleine Pelletier, madame « le » psychiatre

Parcours atypique, à tous points de vue, que celui de Madeleine Pelletier. Née le 18 mai 1874 à Paris, elle entreprend des études de médecine à une époque où la profession est encore exclusivement masculine, et devient en 1906 la première femme en France à obtenir son diplôme de psychiatre. Elle est également une militante socialiste engagée, entrée à la SFIO dès sa création en 1905 et gravissant rapidement les échelons du parti jusqu'à en intégrer les instances dirigeantes – là aussi, une gageure pour une femme en ce début de XX^e siècle. Mais son engagement premier

reste celui du féminisme. Là encore, elle se démarque des féministes de sa génération: alors que la plupart des militantes insistent sur la

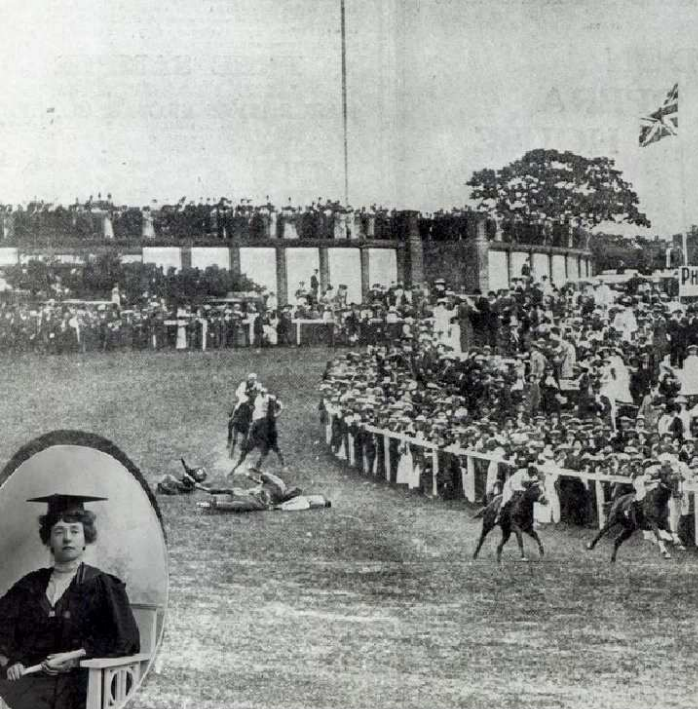
complémentarité entre les hommes et les femmes, Pelletier estime au contraire que le masculin doit devenir la norme commune et

revendique le droit de pouvoir porter cheveux courts et pantalons, afin de partager les mêmes pouvoirs que les hommes. Comme ses consœurs, toutefois, elle est très attachée à la revendication suffragiste. En 1910 et 1912, elle est candidate lors d'élections locales ou nationales. Si elle est chaque fois sévèrement battue, ses actions lui permettent de dénoncer le retard français en la matière: « Qu'attendent donc les législateurs pour nous donner ces droits politiques que l'on nous accorde dans un nombre de plus en plus grand de pays ? » se désole-t-elle en 1912. J.-Y. L. N. et C. V.



Diagnostic Diplômée en psychiatrie et cadre de la SFIO, elle ne cesse de dénoncer le retard français en matière de droits civils.

ALBERT HARLINGUER/ROGER-VOLLET



KEVSTONE FRANCE/GAMMA-RAPHO
WWW.BRIDGEMANART.COM

Obstacles En 1913, une suffragette anglaise est tuée (à g.) lorsqu'elle tente d'arrêter une course. Aux Françaises revient le choix d'actions aussi visibles mais non violentes (ici, en 1935, à Longchamp).



Suffragistes, mais pas suffragettes

Les Françaises, contrairement à leurs homologues anglaises, promptes à faire le coup de poing, choisissent de faire progresser leurs idées par un discret travail de fond. PAR ANNE-SARAH MOALIC

Lorsque l'on parle du combat pour le droit de vote des femmes, l'image de la suffragette s'impose : une femme en robe et chapeau, luttant contre la police dans un décor londonien. La suffragette est un personnage radical dont certains ont pu penser que son absence, en France, avait retardé l'obtention du droit de vote. La comparaison semble évidente : d'un côté, des activistes et un droit de vote obtenu dès 1918 ; de l'autre, des militantes plus sages et des droits politiques acquis en 1944. Pourtant, est-il juste de parler de deux modèles opposés ? Le suffragisme, en Grande-Bretagne, est très ancien. La première proposition de réforme date de 1867. Elle est déposée par le philosophe et membre du Parlement John Stuart Mill (1806-1873).

Pendant des décennies, les femmes britanniques revendiquent leurs droits en respectant la loi, jusqu'à la naissance du mouvement suffragette, incarné par M^{rs} Pankhurst (1858-1928) et sa famille.

Légalistes mais tenaces...

Un mouvement radical, s'inspirant des méthodes de lutte mises en œuvre par les indépendantistes irlandais : incendies ou dégradations d'œuvres d'art font peser une menace constante sur les lieux de pouvoir. Les manifestations s'intensifient : des militantes sont arrêtées et nourries de force si elles décident de faire des grèves de la faim. En 1913, Emily Davison trouve la mort en voulant interrompre le derby d'Epsom pour la cause : elle se jette sous les sabots du cheval royal et succombe à ses blessures. Malgré l'image très forte qu'elle a laissée,

cette période d'activisme est courte : de 1908 à 1914. Les Britanniques de plus de 30 ans obtiennent le droit de vote en 1918, à l'occasion d'une large réforme électorale instaurant le suffrage universel. Il faut attendre 1928 pour que ce droit soit étendu aux plus jeunes.

En France, la première proposition de loi sur le vote des femmes est déposée en 1901. Pour autant, des groupes de militantes œuvrent depuis les années 1870 – sans même parler des féministes de 1848. Pour faire connaître leurs revendications, elles essaient d'attirer sur elles l'attention médiatique et celle des électeurs, notamment en se présentant aux élections, dès 1849, non sans courage. Hubertine Auclert, la pionnière du suffragisme en France, est une spécialiste des coups politiques, comme le sera Louise Weiss (*lire page ci-contre*) quarante ans plus tard. Les Françaises discutent les lois, raisonnent pour montrer en quoi elles sont injustes, mais jamais elles ne les outrepassent réellement. Les suffragistes françaises, à travers leurs connexions avec le milieu politique, mènent un discret travail de fond, et pâtissent d'une image institutionnelle, comme Cécile Brunschvicg (1877-1946) ou Maria Vérone (1874-1938). Elles ont à cœur de montrer qu'elles feront des citoyennes respectables. Loin de l'image sage, voire molle, qu'on leur accole, elles ont poursuivi inlassablement leur œuvre d'information et d'influence, emmenant des centaines de milliers de femmes. **■**

Louise Weiss fait parler la poudre... de riz

Dans les années 1930, la militante et ses « femmes nouvelles » font feu de tout bois pour faire avancer la cause des électrices. **PAR ANNE-SARAH-MOALIC**

Create news, « faire l'actualité », avait été l'explication du succès de M^{rs} Pankhurst, la célèbre suffragette britannique.

Il fallait « divertir au lieu de prêcher, tenir l'opinion en haleine, émouvoir, en un mot obliger le pays tout entier à prendre feu pour notre cause » : tel est l'objectif de Louise Weiss lorsqu'elle fonde, en 1934, la « Femme nouvelle, association pour l'égalité des droits civils entre Français et Françaises ». Tout est bon pour faire parler du vote des femmes : charivari sous les fenêtres d'un sénateur, distribution de myosotis (« ne m'oubliez pas ») aux députés, envahissement de la pelouse lors d'événements sportifs (*voir photo p. 50*), enchaînement aux grilles du Sénat... Les idées ne manquent pas. En 1935, Louise Weiss veut profiter de la campagne des municipales pour promouvoir les droits

politiques. Avec ses collaboratrices, elle organise une campagne parallèle. À la clé : un référendum sauvage, organisé dans plusieurs lieux de Montmartre.

Les urnes du scandale

Après qu'elle a mené des réunions politiques arrive le jour de « l'élection ». Le 5 mai, les bulletins au nom de Louise Weiss et de la formule « La Française désire administrer les intérêts de la cité comme elle administre les intérêts de son foyer » sont prêts, et les urnes (des boîtes à chapeaux) ouvertes, mais le préfet de police, qui interdit le scrutin, envoie des agents démanteler les stands. Les féministes se réfugient avec leurs bulletins et leurs urnes dans des cafés puis sous des portes cochères. Louise Weiss et quelques autres s'opposent aux forces de l'ordre. S'ensuit une scène burlesque où les femmes, pour contrer la police, ouvrent leurs poudriers et

soufflent de la poudre de riz aux visages des agents, qui reculent, à la joie de la foule attroupée. Arrêtées, elles seront relâchées peu après alors que quatre sections de vote continuaient leur œuvre. Le résultat de l'élection est largement favorable au vote des femmes : 18 959 bulletins « pour » sont déposés dans les urnes. Un chiffre qui montre bien, au-delà des efforts de Louise Weiss, un état d'esprit désormais très favorable aux droits politiques des femmes dans l'opinion publique.

La Femme nouvelle poursuit ses actions en 1936 avec autant d'énergie. Louise Weiss y met pourtant un terme dès 1937, pour se consacrer, face à la montée des périls, à un volontariat militaire féminin. Elle fonde l'Union des Françaises décorées de la Légion d'honneur. Mais son action, même brève et tardive, a laissé, grâce à son talent de communicante, une vive impression incarnant le suffragisme français. **■**

Happening Afin de mobiliser l'opinion, Louise Weiss et son association multiplient les actions d'éclat, comme s'enchaîner publiquement.

